

**ICIALE**

\$ 5,000,000.00  
\$ 5,500,000.00  
\$ 45,219,000.00

ement d'épargne sont  
meilleurement les placements

rs de sa fondation, cette

eurs.  
ébec.  
au-Brunswick et de l'Île

(Curé de Vaumotte, France),  
ir: **DIABÈTE,**  
**FOIE, ESTO-**  
**UCHES** et toutes  
curables.

QUE DES PLANTES

rançais ou anglais,  
dressez

**S ET MARINS**  
- Montréal

**N  
D**

maigres, pour  
fants, le matin  
sine—ce sirop  
et sa qualité,  
le préféré de  
vente partout  
mandez-le.

MONTREAL

terres requiè-  
es abondantes:

les récoltes de

ant d'une ma-

e quantité con-  
lables par les

ssée des mau-  
s et les rend,  
te.

ALCO" sur les  
culture, et vous

vous voir, sur  
gnements.

**ORATION**  
ec

ADMINISTRATION ET PUBLICITE  
Abonnement payable d'avance.

Canada—Excepté cité de  
Québec..... 1.00  
Cité de Québec et pays  
étrangers..... 1.50

Pour les Sociétaires de la  
Coopérative Fédérée de  
Québec et de la Société  
des Jardiniers-Marachers 75c.

Tarif des annonces 12c. la ligne.  
Annonces classifiées 25 mots, 50  
sous par insertion, plus un sou  
par mot additionnel au-dessus  
de 25 mots, minimum, 50 sous.

Pour abonnement et annon-  
ces écrire au "Bulletin de la  
Ferme", Limitée, 111 Côte de  
la Montagne, (Édifice Morin),  
Québec, Case postale 129—  
Tél. 2-4297.

# LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE TECHNIQUE HEBDOMADAIRE

Consacrée au Service des Cultivateurs de Progrès



ORGANE OFFICIEL DE LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC  
et de la Société des Jardiniers-Marachers de la Province de Québec

REDACTION ET COLLABORATION

Cette revue est consacrée aux  
intérêts de la ferme et du foyer  
rural.

Elle est rédigée par un comi-  
té de techniciens et de prati-  
ciens agricoles assistés de colla-  
borateurs occasionnels et de  
correspondants de diverses in-  
stitutions agricoles. Toute col-  
laboration est soumise au con-  
trôle du directeur.

La correspondance concernant  
la rédaction doit s'adresser au  
Directeur du "Bulletin de la  
Ferme", Case postale 326,  
Montréal.

Volume XIV

LE 7 OCTOBRE 1926

Numéro 40

Page de la Coopérative Fédérée de Québec.

## L'INDEPENDANCE ECONOMIQUE

### AVEZ-VOUS DE L'ARGENT A PLACER ?

*Une occasion splendide s'offre à vous*

La première chose que doit faire toute personne qui a de l'argent à prêter, c'est de s'assurer de la valeur des titres qu'on lui offre. Nos cultivateurs honnêtes et trop confiants se sont souvent laissés tromper, sous ce rapport, par des agents aux paroles mielleuses, qui, en retour de leur argent, leur donnaient de beaux certificats imprimés en couleurs, mais qui ne valaient rien. Si nous connaissions le total de l'argent ainsi englouti, à jamais perdu, nous serions stupéfaits.

On a si souvent leurré nos gens de promesses exagérées qu'ils sont devenus plus prudents. Ils ne sauraient trop l'être, car on continue de tendre des pièges à leur bonne foi. Des agents à la langue bien pendue parcourent constamment nos campagnes à la solde de financiers suspects, lanceurs d'entreprises qui n'existent que sur le papier.

Pas plus tard que la semaine dernière encore, une pauvre veuve portait plainte en Cour de Police à Québec contre deux individus qui l'avaient ainsi dépouillée de tout son argent, quelques milliers de piastres.

Donc, cultivateurs, vous ne sauriez jamais être trop circonspects quand il s'agit de placer votre argent. Sachez bien d'abord à qui vous prêtez et assurez-vous ensuite de la valeur des titres qu'on vous offre.

Que penseriez-vous d'un voyageur qui confierait son portemanteau au premier venu? Vous diriez: c'est un imprudent, il risque de le perdre, il ne le verra peut-être jamais.

Eh bien, vous commettez la même imprévoyance quand vous confiez vos économies à un inconnu en échange d'actions dans une compagnie dont vous ignorez tout.

C'est surtout quand il s'agit de placements qu'il faut être prudent. "Mon fils," lisons-nous au livre de la Sagesse, "ne faites rien sans conseil, et vous ne vous repentirez point de ce que vous aurez fait". Consultons donc les gens de chez nous en qui nous avons confiance, le curé, le maire, le médecin, le notaire, l'agronome, l'industriel, etc., et suivons leurs sages avis.

Il est toujours plus facile de savoir exactement ce qui se passe chez nous, dans notre milieu, sous nos yeux, que de savoir ce qui se passe à l'étranger, à des milliers de milles de distance; il est plus facile de se rendre compte des affaires et des perspectives d'avenir d'une institution nationale que de connaître ce qui se cuisine dans les officines des requins de la finance de Wall Street ou d'ailleurs.

La Coopérative Fédérée est l'affaire de tous les cultivateurs de la province de Québec; elle fait affaire sous vos yeux, vous connaissez son bilan; vous savez qu'elle a fait l'an dernier des transactions pour près de onze millions de piastres. Sa marche ascendante, ses progrès étonnants vous sont connus. Vous n'ignorez pas qu'elle jouit de la confiance du public, que son crédit est illimité, qu'elle a l'appui du Ministère de l'Agriculture. Vous pouvez, pour ainsi dire, contrôler vous-même ses affaires, en devenant sociétaire, si vous ne l'êtes déjà. Autant de garanties d'une sécurité absolue.

Autre garantie: vous connaissez ses dirigeants, ce sont des gens de chez nous; ce qu'ils ont accompli est la meilleure preuve de leur compétence et de l'assurance de succès futurs de plus en plus grands.

Il n'y a peut-être pas, à l'heure qu'il est, dans la province de Québec, d'entreprises qui aient de plus brillantes perspectives d'avenir que la Coopérative Fédérée.

Autant de facteurs qui devraient engager ceux qui ont de l'argent à placer à le lui confier.

Afin d'accommoder tout le monde, la Coopérative accepte n'importe quel montant et pour n'importe combien de temps. Sur les prêts à court terme, c'est-à-dire d'un an ou moins, elle paiera 5 pour cent; sur les prêts à plus longue échéance, elle paiera 6 pour cent. Vous fixez vous-même la durée du prêt et vous êtes sûr d'être remboursé, sou pour sou, à la date dite, sans compter que vous tou-

chez l'intérêt deux fois par année, le 15 juin et le 15 décembre.

Le bureau de direction de la Coopérative Fédérée a fixé à \$50,000. le montant total de ces emprunts.

La garantie morale est donc de premier ordre et la garantie matérielle assurée par des succès constants et un champ d'action quasi illimité.

Il est une autre raison, celle-là d'ordre patriotique, qui devrait vous engager à placer vos fonds dans la Coopérative Fédérée de Québec: c'est qu'elle est devenue une entreprise nationale, un facteur important du développement économique de notre Province et d'émancipation dans le champ commercial.

Un marchand juif, doublé d'un loustic, avait mis sur son enseigne: "N'allez pas vous faire voler ailleurs, venez ici". Nous, nous disons: "N'allez pas placer votre argent ailleurs, dans des entreprises que vous ne connaissez pas; confiez-le à la Coopérative Fédérée, qui saura le faire servir au développement d'une institution créée dans votre propre intérêt."

LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC.

## Avantages de la vente des animaux

PAR

### l'entremise de la Coopérative Fédérée

Dans un article précédent, nous avons résumé très brièvement l'histoire de la vente des animaux en coopération, aux Etats-Unis et au Canada; nous nous arrêterons maintenant dans la province de Québec, et nous verrons quelques-uns des motifs pour lesquels les cultivateurs de chez-nous trouvent avantageux de vendre les produits de leur élevage par l'entremise de la Coopérative.

Après avoir longuement étudié les problèmes agricoles des pays européens, un savant économiste, Max Turmann, écrivait, en 1909, dans la préface d'un livre consacré aux associations agricoles de Belgique: "L'agriculture tend, de plus en plus, à devenir une industrie comme une autre. Le cultivateur, lui aussi, subit un profond changement dans son être moral; il sort enfin de son long isolement ét, peu à peu, les nécessités de la crise agricole et de l'âpre concurrence l'obligent à s'unir à son voisin pour acheter, produire et vendre à meilleur compte que par le passé."

Ce besoin de s'unir pour vendre à meilleur compte, ne s'est pas fait sentir seulement sur les fermes européennes; nos cultivateurs l'ont éprouvé eux aussi, surtout depuis que la période de dépression, survenue à la suite de la guerre de 1914 à 1918, les a forcés à retirer le plus possible de la vente des produits de la ferme. Petit à petit ils ont alors apprécié les avantages de la vente en coopération.

Si l'on demande à un cultivateur pourquoi il expédie ses animaux à la Coopérative Fédérée, il répond généralement: "C'est parce que ça me paye plus que de les vendre ailleurs."

En vérité, sa réponse est juste, et il est facile de s'en rendre compte. Il y a bien des maisons de salaisons et des commerçants auxquels il pourrait vendre ses animaux, mais il les consigne à la Coopérative parce qu'il veut obtenir le plus haut prix du marché. Et il l'obtient, car:

1.—La Coopérative Fédérée fait les ventes régulièrement et ouvertement aux plus hauts prix possibles, tandis que les maisons de salaisons ont intérêt à faire baisser les prix dans un but de spéculation au détriment des cultivateurs.

(Suite à la page 696)

7

7

7